

# LIBERTES PUBLIQUES

## Base élèves, Base Nationale Identifiant Elèves : Tous surveillés...Tous surveillants ?

*Base-élèves,  
EDVIGE, STIC...  
on les connaît sous  
leur dénomination  
comme les ouragans  
ou les cyclones  
mais les dégâts  
qu'ils causent sont  
tout aussi désastreux  
sans faire l'objet  
de la même  
médiatisation.*

*Les fichiers de  
surveillance  
des citoyens se  
multiplient au prétexte  
que les nouvelles  
technologies  
permettraient  
de répondre  
à la demande  
sécuritaire sans  
multiplier les uniformes  
au coin des rues.  
Insidieuse et efficace  
cette surveillance  
s'accroît sans  
information et sans  
contrôle démocratique.*

Lors de l'apparition du fichier Base-élève des voix se sont élevées, des oppositions se sont construites et le danger qu'il représentait a été connu.

En 2008, un aménagement du fichier permettait d'obtenir quelques garanties mais n'effaçait pas le danger essentiel. Base-élèves était «sécurisé» et édulcoré mais impliquait l'inscription automatique dans une autre base de données la BNIE (Base Nationale Identifiant Elève).

L'inscription des enfants dans cette BNIE reposait les mêmes questions. Au prétexte d'une gestion plus efficace des élèves «on fiche des enfants dès l'âge de 3 ans» et ce pendant 35 ans.

Ce seul résumé est apparu suffisamment inquiétant pour que le Comité des Droits de l'enfant de l'ONU s'en inquiète et questionne le gouvernement français. Au vu des réponses de celui-ci le Comité de l'ONU a rendu son appréciation. (Extraits) :

*«les objectifs de cette base de données et son utilité pour le système éducatif n'étant pas clairement définis, le Comité est préoccupé par l'utilisation de cette base de données à d'autres fins telles que la détection de la délinquance et des enfants migrants en situation irrégulière et par l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir son interconnexion avec les bases de données d'autres administrations. Enfin, le Comité est préoccupé de ce que les parents ne peuvent pas s'opposer et ne sont souvent pas informés de l'enregistrement de leur enfants et pourraient en conséquence être réticents à inscrire leurs enfants à l'école. . Rappelant la recommandation faite par le Comité des Droits de l'Homme, le Comité demande à l'Etat partie de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que la collecte, le stockage et l'utilisation de données personnelles sensibles soient compatibles avec les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 16 de la Convention des droits de l'homme».*

**Le Comité de l'ONU pose ainsi la question de la sécurisation des droits.**

Le développement spectaculaire des capacités de surveillance et leur utilisation doivent être compensés par la mise en place de règles et de contrôles qui garantissent les libertés de tous les citoyens. Protection des données, principe de transparence, principe d'effacement automatique périodique, interdiction d'inscription des mineurs de moins de 16 ans, interdiction de la cession à des organismes privés, contrôles parlementaires, consultation des citoyens ...sont des principes qui doivent s'appliquer pour tous les systèmes de surveillance, de traçage et de contrôle au-delà des seuls fichiers informatiques. Cette prolifération de contrôles doit faire l'objet d'un débat démocratique. Ce débat doit associer chaque citoyen pour une prise de conscience des dangers.



## Refusons que ces nouvelles technologies servent au contrôle social.

La Ligue des droits de l'homme et la FCPE se sont félicitées de cette position du Comité de l'ONU et se sentent confortées dans leur opposition au fichier Base-élèves. Depuis quelques mois des parents d'élèves (700 à ce jour) ont porté plainte contre ce fichier et des directeurs continuent de s'opposer à l'utilisation de ce fichier pour leur école. Le SNUipp s'est adressé au Ministre pour que les recommanda-

tions du Comité soient appliquées et qu'il prenne en compte les réserves qu'il exprime.

**La Ligue des Droits de l'homme et le Comité de l'ONU expriment dans leur déclaration<sup>(1)</sup> le sentiment général qui doit être pris en compte par les politiques et se traduire dans les faits.**

Martine CARON

(1) voir site du SNUipp 93



# Retraite

**Actifs, retraités : gagnons ensemble la bataille des retraites**

## Les difficultés des pensionnés

Un retraité sur deux reçoit une pension inférieure à 1300 euros. Près d'un million (essentiellement des femmes) vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 890 euros et 2/3 d'entre eux survivent avec une allocation de solidarité de 628 euros.

Les retraité(e)s comme les salarié(e)s les plus précaires sont les premières victimes de la crise et de la politique libérale de ce gouvernement.

Ce gouvernement a distribué des milliards d'euros aux banques (celles-là même qui ont activé la crise) et aux grands groupes industriels bien qu'ils continuent à licencier ou à délocaliser. Il exempte de charges les entreprises sans contrepartie, sans contrainte, sans contrôle. Mais pire encore en accusant ensuite leurs employés de creuser le trou de la sécu et des retraites.

Les retraité(e)s ne sont pas un coût pour la nation. Ils sont au contraire un moteur du développement économique de la société. Ils participent à la création d'emplois à travers l'aide à la personne.

Ils sont en nombre dans le bénévolat : cette "valeur" ajoutée mais non comptabilisée dans l'économie d'un pays mais qui représente 35 % du PIB.

Les retraités(e)s étaient présents au sein des cortèges lors des dernières manifestations pour exiger :

- une augmentation d'au moins 200 euros avec des mesures spécifiques pour les retraites les plus basses,
- la fixation du minimum retraite au niveau du SMIC,
- le retour à l'indexation de l'évolution des pensions sur les salaires,
- la suppression des franchises médicales,
- l'abrogation des lois Boutin et Bachelot,
- l'accès à des soins de qualité pour tous,
- une autre politique sociale apte à relancer la consommation et la croissance,
- des services publics de qualité.

**NON à la casse  
des Services Publics.**

**NON à la casse des solidarités.**

**NON à la politique de régressions  
sociales.**

Alain KASSARDJIAN



# Retraite

**Actifs, retraités : gagnons ensemble la bataille des retraites**

## Mais quand partirai-je à la retraite et dans quelles conditions ?

Le Président, le Premier Ministre, le Ministre du Travail, à tour de rôle, viennent d'évoquer le recul de l'âge de départ à la retraite qui passerait de 60 à 67 ans. Après l'allongement de la durée de cotisation à 41 annuités, cette mesure conduirait à augmenter la décote et dégraderait encore plus le montant des pensions, d'autant que seulement 40 % des salariés sont encore en activité à 59 ans et que le chômage touche en priorité certes les jeunes mais aussi les seniors.

Les régimes de base actuels reposent essentiellement sur la répartition. Le gouvernement voudrait le remplacer par un régime à points (la retraite est calculée en fonction du nombre de points achetés) ou en comptes notionnels (le montant de la pension dépend de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge) qui comportent une part de capitalisation obligatoire.

La revalorisation de ces pensions «par capitalisation» se fait en fonction des performances de l'économie et de la Bourse !! (les retraités anglosaxons ont perdu de 35 à 50 % de leurs pensions ou de leurs rentes).

Quand on sait que le gouvernement souhaite faire des économies... sur le dos des salariés, il y a urgence pour l'ensemble des actifs du privé comme du public à se mobiliser, avec les retraités, contre une telle réforme.

Le SNU.ipp/FSU rappelle que le système de retraite par répartition est viable si l'on fait le choix politique de consacrer une part plus importante des richesses au financement des retraites, et au développement de l'emploi : plus il y a de salariés employés, plus il y a de cotisants !

Ce n'est pas l'allongement de l'espérance de vie qui pose problème. C'est avant tout l'emploi !



Alain KASSARDJIAN

### Les propositions de la FSU pour un autre avenir des retraites

Des retraites sûres ne peuvent reposer que sur un système par répartition. Il est le seul à garantir sur un long terme un niveau de retraite lié aux revenus d'activité et la solidarité entre les générations et les professions.

Un financement accru reposant sur une politique active de l'emploi et des salaires.

Il faut remettre en cause les exonérations de cotisations nationales et les niches sociales.

Il faut modifier et élargir les cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée, par un prélèvement sur les profits.

